

FCP MAXULA STABILITY
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2013

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 13 Avril 2012 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « FCP MAXULA STABILITY » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 1.051.434, un actif net de D : 988.820 et un déficit de D : 22.389 ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « FCP MAXULA STABILITY » comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2013, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement «FCP MAXULA STABILITY», annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 Décembre 2013, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les emplois en titres émis par l'« Amen Bank » représentent, à la clôture de l'exercice, 12,31% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
5. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.
6. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 25 mars 2014

Le Commissaire aux Comptes
Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2013

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2013	31/12/2012
Portefeuille-titres	4	<u>842 166</u>	<u>1 034 290</u>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		286 841	340 060
Obligations et valeurs assimilées		555 325	694 230
Placements monétaires et disponibilités		<u>209 268</u>	<u>254 344</u>
Placements monétaires	5	209 268	254 344
Créances d'exploitation	6	<u>-</u>	<u>34 722</u>
TOTAL ACTIF		<u>1 051 434</u>	<u>1 323 356</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	3 950	4 798
Autres créditeurs divers	8	58 664	188
TOTAL PASSIF		<u>62 614</u>	<u>4 986</u>
ACTIF NET			
Capital	13	973 490	1 303 486
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice en cours		15 330	14 884
ACTIF NET		<u>988 820</u>	<u>1 318 370</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>1 051 434</u>	<u>1 323 356</u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2013</i>	<i>Année 2012</i>
Revenus du portefeuille-titres	9	31 892	36 007
Dividendes		6 072	8 628
Revenus des obligations et valeurs assimilées		25 820	27 379
Revenus des placements monétaires	10	3 012	3 304
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		34 904	39 311
Charges de gestion des placements	11	(17 561)	(22 620)
REVENU NET DES PLACEMENTS		17 343	16 691
Autres charges	12	(1 073)	(1 434)
RESULTAT D'EXPLOITATION		16 270	15 257
Régularisation du résultat d'exploitation		(940)	(373)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		15 330	14 884
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		940	373
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(26 404)	(21 482)
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		(9 728)	20 241
Frais de négociation		(2 527)	(7 721)
RESULTAT DE L'EXERCICE		(22 389)	6 295

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année</i> 2013	<i>Année</i> 2012
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>(22 389)</u>	<u>6 295</u>
Résultat d'exploitation	16 270	15 257
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(26 404)	(21 482)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(9 728)	20 241
Frais de négociation de titres	(2 527)	(7 721)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>(307 161)</u>	<u>(356 656)</u>
Souscriptions		
- Capital	24 024	3 492 257
- Régularisation des sommes non distribuables	345	151 414
- Régularisation des sommes distribuables	6	11 635
Rachats		
- Capital	(328 256)	(3 834 048)
- Régularisation des sommes non distribuables	(2 334)	(165 906)
- Régularisation des sommes distribuables	(946)	(12 008)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>(329 550)</u>	<u>(350 361)</u>
ACTIF NET		
En début de période	1 318 370	1 668 731
En fin de période	988 820	1 318 370
NOMBRE DE PARTS		
En début de période	11 611	14 659
En fin de période	8 901	11 611
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>111,091</u>	<u>113,545</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>(2,16%)</u>	<u>(0,26%)</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP MAXULA STABILITY » est un fonds commun de placement de type mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 31 décembre 2008 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et de l' « AMEN BANK » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date 28 décembre 2007.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 18 mai 2009.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP MAXULA STABILITY » est un fonds commun de placement de capitalisation.

Le dépositaire de ce fonds est l'AMEN BANK. Le gestionnaire étant MAXULA BOURSE.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2013, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds sans que la totalité des frais de courtage ne dépassent annuellement 0.5% de l'actif net.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2013 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2013 à D : 842.166 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2013	% Actif net
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés		344 665	286 841	29,01%
<u>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la côte</u>	-	344 665	286 841	29,01%
AETECH	1 074	6 444	6 175	0,62%
AIR LIQUIDE	42	11 763	11 339	1,15%
ASTREE	118	8 766	6 084	0,62%
ATTIJARI LEASING	700	29 343	17 493	1,77%
ATTIJARI BANK	200	3 480	3 250	0,33%
CARTHAGE CEMENT	3 499	11 640	11 648	1,18%
CITY CARS	732	8 015	8 012	0,81%
EL WIFEK LEASING	200	2 600	2 589	0,26%
HANNIBAL LEASE	384	3 648	3 414	0,35%
HEXABYTE	700	7 234	7 560	0,76%
LANDOR	2 500	18 750	18 430	1,86%
MAGASIN GENERAL	340	11 364	9 905	1,00%
SAH	290	2 712	2 712	0,27%
SERVICOM	700	17 373	15 610	1,58%
SIMPAR	410	27 390	25 360	2,56%
SOMOCER	4 230	14 803	11 587	1,17%
SOTEMAIL (NS)	19 745	49 362	49 362	4,99%
SOTETEL	2 610	19 106	9 346	0,95%
SOTRAPIL	928	19 225	8 603	0,87%
SOTUVER	2 000	15 345	13 208	1,34%
STAR	60	9 519	8 730	0,88%
T.P.R	1 535	7 834	6 540	0,66%
TELNET HOLDING	3 151	24 813	18 065	1,83%
TUNIS RE	1 300	14 136	11 819	1,20%

Obligations de sociétés & valeurs assimilées		541 659	555 325	56,16%
AIL 2010-1	300	12 000	12 369	1,25%
AMEN BANK 2010	1 500	119 985	121 724	12,31%
ATTIJARI BANK 2010	1 000	71 428	74 279	7,51%
ATTIJARI LEAS SUB 09	300	30 000	31 233	3,16%
CHO COMPANY 2009	350	26 250	26 253	2,65%
CIL 2009/3	300	12 000	12 465	1,26%
CIL 2010/1	500	20 000	20 359	2,06%
ELW 2010	1 000	60 000	62 484	6,32%
HL 2009/2	300	6 000	6 071	0,61%
HL 2010-2	1 000	40 000	40 172	4,06%
HL 2010/1	500	20 000	20 453	2,07%
MEUBLATEX 2010 B	400	32 000	32 947	3,33%
STB 2010-1	400	31 996	33 052	3,34%
TUN LEASING 2011-1	1 000	60 000	61 464	6,22%
TOTAL		886 324	842 166	85,17%
Pourcentage par rapport au total des Actifs				80,10%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u>	<u>Intérêts</u>	<u>Plus (moins)</u>	<u>Valeur</u>	<u>Plus</u>
	<u>d'acquisition</u>	<u>courus</u>	<u>values latentes</u>	<u>au 31 décembre</u>	<u>(moins)</u>
					<u>values</u>
					<u>réalisées</u>

Soldes au 31 décembre 2012	1 050 473	15 237	(31 420)	1 034 290	-
Acquisitions de l'exercice					
Actions	419 823			419 823	
Remboursements et cessions de l'exercice					
Actions	(446 638)			(446 638)	(9 728)
Obligations	(137 334)			(137 334)	
Variation des plus ou moins value sur portefeuilles titres			(26 404)	(26 404)	
Variation des intérêts courus sur obligations		(1 571)		(1 571)	
Soldes au 31 décembre 2013	886 324	13 666	(57 824)	842 166	(9 728)

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2013 à D : 209.268 se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2013	% Actif net
Dépôts à vue Amen Bank au taux de 2%	208 486	209 268	21,16%
TOTAL	208 486	209 268	21,16%
Pourcentage par rapport au total des Actifs		19,90%	

Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique présente au 31/12/2013 un solde nul contre D : 34.722 au 31/12/2012 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Vente de titres à encaisser	-	34 701
Autres	-	21
Total	<u>-</u>	<u>34 722</u>

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2013 à D : 3.950 contre D : 4.798 au 31/12/2012 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Rémunération du gestionnaire	3 646	4 208
Rémunération du dépositaire	304	590
Total	<u>3 950</u>	<u>4 798</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31/12/2013 à D : 58.664 contre D : 188 au 31/12/2012 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Rémunération du CMF	83	99
Retenues à la source	88	89
Sommes à décaisser sur acquisitions de titres	49 362	-
Soldes des souscriptions & rachats de la dernière journée de décembre	8 869	-
Autres	262	-
Total	<u>58 664</u>	<u>188</u>

Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2013 à D : 31.892 contre D : 36.007 au 31 décembre 2012 et se détaille comme suit :

	Année 2013	Année 2012
<u>Dividendes</u>		
des actions et valeurs assimilées admises à la cote	6 072	8 628
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
intérêts des obligations	25 820	27 379
TOTAL	31 892	36 007

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2013 à D : 3.012 contre D : 3.304 au 31 décembre 2012 et se détaille ainsi :

	Année 2013	Année 2012
Intérêts sur comptes de dépôt	3 012	3 304
TOTAL	3 012	3 304

Note 11 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2013 à D : 17.561 contre D : 22.620 au 31 décembre 2012 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Rémunération du gestionnaire	15 199	20 260
Rémunération du dépositaire	2 362	2 360
Total	17 561	22 620

Note 12 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2013 à D : 1.073 contre D : 1.434 au 31 décembre 2012, et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Rémunération du CMF	1 073	1 431
Autres	-	3
Total	<u>1 073</u>	<u>1 434</u>

Note 13 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2012

Montant	1 303 486
Nombre de parts	11 611
Nombre de copropriétaires	48

Souscriptions réalisées

Montant	24 024
Nombre de parts émises	214
Nombre de copropriétaires nouveaux	14

Rachats effectués

Montant	(328 256)
Nombre de parts rachetées	(2 924)
Nombre de copropriétaires sortants	(42)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(26 404)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(9 728)
Régularisation des sommes non distribuables	1 485
Frais de négociation	(2 527)
Résultat incorporé à la V.L	14 884
Régularisation du résultat incorporé à la V.L	(3 474)

Capital au 31-12-2013

Montant	973 490
Nombre de parts	8 901
Nombre de copropriétaires	20

Note 14 : Autres informations

14.1. Données par part et ratios pertinents

Données par part	2013	2012	2011	2010	2009
Revenus des placements	3,921	3,386	3,990	1,975	2,700
Charges de gestion des placements	(1,973)	(1,948)	(1,942)	(1,207)	(0,892)
Revenus net des placements	1,948	1,438	2,049	0,768	1,808
Autres charges	(0,121)	(0,124)	(0,130)	(0,079)	(0,059)
Résultat d'exploitation (1)	1,828	1,314	1,919	0,689	1,749
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,106)	(0,032)	(0,219)	0,098	0,401
Sommes distribuables de l'exercice	1,722	1,282	1,700	0,787	2,150
Variation des plus (ou moins) values potentielles	(2,966)	(1,850)	(8,071)	4,646	2,982
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(1,093)	1,743	1,610	2,388	(1,166)
Frais de négociation	(0,284)	(0,665)	(0,349)	(0,220)	(0,298)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	(4,343)	(0,772)	(6,811)	6,814	1,517
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	(2,515)	0,542	(4,892)	7,503	3,266
Résultat non distribuable de l'exercice	(4,343)	(0,772)	(6,811)	6,814	1,517
Régularisation du résultat non distribuable	0,167	(0,802)	3,285	4,235	0,159
Sommes non distribuables de l'exercice	(4,176)	(1,574)	(3,526)	11,049	1,677
Valeur liquidative	111,091	113,545	113,837	115,662	103,826
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,76%	1,71%	1,69%	1,10%	0,87%
Autres charges / actif net moyen	0,11%	0,11%	0,11%	0,07%	0,06%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,53%	1,13%	1,48%	0,72%	2,11%

14.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "FCP MAXULA STABILITY" est confiée à la société d'intermédiation en bourse "Maxula Bourse". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,2% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Amen Bank assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum de D : 1.000 dinars HT pour les deux premières années. Ce minimum est porté à D : 2.000 dinars HT à partir de la troisième année.